

FAIT PERTINENT :

LLEIDA.NET fait breveter sa méthode de courrier électronique certifié en Europe

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) numéro 596/2014 sur l'abus de marché et de l'article 228 sur le texte refondu de la Loi du Marché Boursier, approuvée par le Décret royal législatif 4/2015 du 13 octobre, et dispositions concernées, ainsi que de la Circulaire 15/2016 du Marché Boursier Alternatif (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes concernant LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise") :

Le Bureau européen de Brevets a notifié à Lleida.net que le brevet européen EP2632096 – ***Method for certifying delivery of electronic messages*** lui a été délivré, ayant une validité de 20 ans. Ce brevet permettra à Lleida.net de protéger la méthode conçue et développée par Lleida.net dans 38 pays comme l'Espagne, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les Pays Bas et l'Italie, parmi d'autres, tel que les brevets également délivrés pour la même méthode au Japon et aux États-Unis.

Ce brevet permet également Lleida.net de disposer d'un avantage en termes de concurrence, car les envois de courrier électroniques certifiés ont un rôle essentiel pour le développement des services en ligne, notamment les services concernant les banques et compagnies d'assurances, ainsi que les services fintech et insurtech.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement, à Lleida, le 13 février 2017.

Francisco Sapena Soler
PDG et Président Conseil Administration